



N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE DU NORD  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE**

**RÈGLEMENT N°SQ-900-54**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ-900 SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite modifier le règlement SQ-900 sur la circulation et le stationnement;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt d'un projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du 14 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le Règlement SQ-900, tel que modifié, est à nouveau modifié par l'ajout de l'Annexe F afin d'ajouter des panneaux de circulation à sens unique sur les rues suivantes :

TYPE	INSTALLÉ SUR	À L'INTERSECTION DE	DIRECTION
Sens unique	Rue Langlois	Du ch. du Lac-Bertand à la 12 <sup>e</sup> Avenue	Rue du Monarque
Sens unique	12 <sup>e</sup> Avenue	De la rue Langlois au ch. du Lac-Bertrand	Ch. du Lac Bertrand
Sens unique	12 <sup>e</sup> Avenue	De la rue Langlois à la rue du Monarque	Rue du Monarque
Sens unique	Rue du Monarque	De la 12 <sup>e</sup> Avenue à la rue Langlois	Rue Langlois
Sens unique	380 <sup>e</sup> Avenue	Du chemin du Lac-de-l'Achigan à la 382 <sup>e</sup> Avenue	382 <sup>e</sup> Avenue
Sens unique	382 <sup>e</sup> Avenue	Du chemin X au chemin du Lac-de-l'Achigan	Chemin du Lac-de-l'Achigan

**ADOPTÉ**

\_\_\_\_\_  
Yves Dagenais, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Ève Huneau, greffière-trésorière adjointe

Dépôt du projet et avis de motion : 2024-05-000 14 mai 2024  
Adoption du règlement : 2024-06-000 11 juin 2024  
Avis public d'entrée en vigueur :